

Administration communale
Rue du Château 28
1627 Vaulruz

Secrétariat communal
026 912 91 25
commune@vaulruz.ch

Caisse communale
026 913 93 44
caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

Assemblée communale	2
Comptes 2022.....	3
Message du Conseil communal sur le tractanda de l'assemblée	6
Actualités communales	9
Alimentation en eau potable.....	12
Administration communale	13
Déchetterie communale	14
Informations Seniors	14
Informations des sociétés locales	15
Informations diverses	15



Cabane des Tourbières, Vaulruz



Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

lundi 22 mai 2023 à 20h00
à la halle de gymnastique de Vaulruz

Le tractanda est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 7 décembre 2022

Il ne sera pas lu et est à disposition à l'administration communale ou sur le site : www.vaulruz.ch

2. Comptes 2022

2.1 Présentation générale des comptes communaux

- Comptes de résultats 2022
- Crédits supplémentaires (Rfin art. 9d)
- Comptes des investissements 2022

2.2 Rapport de l'Organe de révision

2.3 Approbation des comptes 2022

- Vote sur les crédits supplémentaires (Rfin art. 9d)
- Vote final

3. Rapport de gestion 2022, présentation

4. Approbation des statuts de l'Association intercommunale pour le service des curatelles de la Sionge et Rive Gauche des communes de Echarlens, Marsens, Pont-en-Ogoz, Sâles, Sorens, Vaulruz et Vuadens « Curatelles SRG »

5. Zone d'extension de Champ-Paccot – Octroi d'une délégation de compétence pour procéder à des opérations immobilières

- Préavis de la commission financière
- Vote final

6. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés à l'administration communale durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Compte de résultats 2022 selon MCH2

	Comptes 2022	Budget 2022	
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	1'110'995.85	1'124'020.05	
31 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	718'504.91	666'376.00	
33 Amortissements du patrimoine administratif	584'171.88	464'303.00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	103'956.90	1'873.00	
36 Charges de transfert	2'464'403.10	2'627'145.87	
37 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	
	4'982'032.64	4'883'717.92	
Revenus d'exploitation			
40 Revenus fiscaux	3'064'271.85	2'703'700.00	
41 Revenus régaliars et de concessions	0.00	0.00	
42 Taxes et redevances	696'994.39	609'650.00	
43 Revenus divers	0.00	0.00	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	47'800.09	7'101.00	
46 Revenus de transferts	1'247'688.81	1'127'081.16	
47 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	
	5'056'755.14	4'447'532.16	
Résultat provenant des activités d'exploitation	74'722.50	-436'185.76	
34 Charges financières	108'380.20	118'073.00	
44 Revenus financiers	235'076.03	229'020.00	
Résultat provenant des financements	126'695.83	110'947.00	
Résultat opérationnel (bénéfice)	201'418.33	-325'238.76	Niveau 1
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	
48 Revenus extraordinaires	205'340.62	327'000.00	
Résultat extraordinaire (bénéfice)	205'340.62	327'000.00	Niveau 2
Résultat total du compte de résultats (bénéfice)	406'758.95	1'761.24	Niveau 3
Pour information :			
39 Imputations internes, charges	147'647.24	146'913.11	
49 Imputations internes, revenus	147'647.24	146'913.11	

Compte de résultats 2022 et compte des investissements 2022

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022	
		charges	revenus	charges	revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	524'008.96	175'191.31	528'462.00	151'613.11
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	864'768.07	795'637.82	893'005.08	820'147.16
2	FORMATION	1'404'671.36	44'130.26	1'399'006.50	32'640.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	130'067.62	34'046.34	104'199.00	29'650.00
4	SANTÉ	458'155.05	4'662.20	487'913.55	3'000.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	521'452.90	1'162.30	532'564.90	1'200.00
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	561'747.62	44'038.79	537'190.00	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TE	683'512.37	609'729.89	523'861.00	429'801.00
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	30'134.93	51'286.62	42'338.00	41'320.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	59'541.20	3'884'933.50	100'164.00	3'641'094.00
	Total	5'238'060.08	5'644'819.03	5'148'704.03	5'150'465.27
	Excédent		406'758.95		1'761.24

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	27'937.15	20'925.80		
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	14'725.75	337'999.05		
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TE	307'741.10	52'814.85	197'000.00	54'000.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	411'739.70	350'404.00		
	Total	762'143.70	762'143.70	197'000.00	54'000.00
	Excédent			143'000.00	

Bilan au 31 décembre 2022

	Bilan au 31.12.2022	Comparatif 31.12.2021
ACTIF		
10 Patrimoine financier	12'546'836.80	3'941'011.62
100 Disponibilités et placements à court terme	1'326'754.36	694'538.77
101 Créances	1'568'089.59	1'456'142.80
104 Actifs de régularisation	13'391.85	52'418.13
107 Placements financiers à long terme	323'726.00	42'058.37
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	9'314'875.00	1'695'853.55
14 Patrimoine administratif	17'864'231.46	11'702'199.81
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	17'793'680.16	11'702'198.81
142 Immobilisations incorporelles du patrimoine administratif	37'471.30	0.00
145 Participations du patrimoine administratif	33'080.00	1.00
Total de l'actif	30'411'068.26	15'643'211.43
PASSIF		
20 Capitaux de tiers	14'270'484.35	10'106'947.32
200 Engagements courants	360'807.21	313'077.27
201 Engagements financiers à court terme	795'150.00	0.00
204 Passifs de régularisation	65'726.00	186'395.05
206 Engagements financiers à long terme	12'791'401.14	9'350'075.00
209 Engagements envers les financements spéciaux	257'400.00	257'400.00
29 Capital propre	16'140'583.91	5'536'264.11
290 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	1'453'443.58	1'165'895.21
291 Fonds enregistrés sous capital propre	30'105.56	1'519'604.08
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	1'848'060.00	0.00
299 Résultats cumulés des années précédentes	12'402'215.82	2'829'908.92
299 Résultat de l'exercice (excédent de produits)	406'758.95	20'855.90
Total du passif	30'411'068.26	15'643'211.43
Excédent de produits de l'exercice 2022	406'758.95	



BERSET & FILS SA

APPAREILS MÉNAGERS

SERVICE - VENTE - RÉPARATION

Toutes marques

1632 RIAZ
026 912 30 50

1627 VAULRUZ
026 919 19 11

Comptes 2022

▪ Comptes de résultats 2022

Le résultat du compte d'exploitation 2022 de notre Commune peut être qualifié de bon. Bien que le total des charges soit supérieur au budget d'environ CHF 89'000.00, nous avons réalisé un résultat opérationnel (bénéfice) de CHF 201'418.33 auquel s'ajoute la recette exceptionnelle suivante : prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif de CHF 205'340.62.

Nous arrivons ainsi à un excédent de recettes total de CHF 406'758.95.

Quelques charges se sont révélées supérieures aux montants budgétisés. Il s'agit principalement des amortissements de nos bâtiments suite à la réévaluation selon MCH2. Nous avons dû modifier le procédé après l'établissement de notre budget. En effet, nous avons pris les valeurs nettes (après déduction des subventions) pour le budget. Finalement nous devons prendre les valeurs réelles des biens pour les amortir et parallèlement valoriser les subventions et les amortir. Ainsi les montants d'amortissement se sont avérés plus élevés d'environ CHF 120'000.00. Ce montant étant compensé par les amortissements des subventions. Un autre poste pour lequel l'écart est important est l'entretien de la salle de gymnastique. En cours d'année nous avons remarqué que les tapis de protection du sol étaient en mauvais état. Nous avons décidé de changer ces tapis pour un montant de CHF 10'000.00. En effet, nous avons de bonnes prévisions en automne et avons préféré assumer cette dépense sur l'exercice 2022 plutôt que de la prévoir au budget 2023. Les subventions aux crèches et garderies sont également supérieures au budget pour un montant de CHF 9'000.00. Il est difficile de prévoir à l'avance le nombre d'enfants concernés. Ce poste est en partie compensé par des charges pour l'Accueil familial de jour inférieur au budget de CHF 4'000.00. Enfin, nous avons une perte sur débiteurs impôts supérieure de CHF 27'000.00 au budget.

Ces charges supplémentaires sont largement compensées par des recettes fiscales bien supérieures au budget. Une prévision prudente de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fait apparaître un revenu supérieur de CHF 220'000.00 au budget. Pour les personnes morales également, nous avons encaissé un montant de CHF 47'000.00 supérieur au budget. De plus, des impôts sur les gains immobiliers d'un montant exceptionnel de CHF 132'000.00 ont été perçus en 2022 alors que CHF 35'000.00 étaient prévus au budget, soit la moyenne des 5 dernières années.

Ces éléments expliquent le bon résultat comptable de notre Commune. Cela nous permet d'envisager les futurs défis financiers avec confiance. Toutefois nous devons rester attentifs à l'évolution des charges à venir, spécialement la hausse des taux d'intérêts, les coûts des futures infrastructures sportives et sociales (EMS), les coûts de formation et de la santé. Le Conseil communal mettra tout en œuvre afin de relever ces défis tout en conservant une charge financière supportable pour nos citoyennes et citoyens.

▪ Crédits supplémentaires (Rfin art. 9d)

Outre les précisions apportées ci-dessus et selon le règlement des finances de la commune de Vaulruz, le Conseil communal a établi une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'article 9d alinéa 1, lequel stipule : « *le Conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit au maximum de CHF 5'000.00.* ». Cette liste sera soumise à l'approbation du Législatif et peut être consultée auprès de l'administration communale 10 jours avant l'assemblée communale.

▪ Comptes des investissements 2022

Nous avons réalisé en 2022 l'assainissement du parquet de la halle de gymnastique pour un montant de CHF 27'937.15, terminé le remplacement de la conduite d'eau potable aux Ponts-d'Avau pour CHF 91'636.09, ainsi que le collecteur d'évacuation des eaux claires dans le secteur de Belle-Fontaine pour CHF 159'896.66.

Tous ces investissements ont été réalisés pour des montants inférieurs aux budgets validés par l'Assemblée communale.

▪ Bilan au 31.12.2022 et réévaluation du patrimoine selon MCH2

La mise en œuvre du nouveau modèle comptable MCH2 a nécessité de nombreux changements, que ce soit du point de vue de la structure du plan comptable aussi bien que des méthodes de comptabilisation.

Un travail important qu'il a fallu réaliser dans le cadre de la mise en œuvre MCH2 a été la réévaluation de notre patrimoine administratif et financier.

Le patrimoine financier comprend tous les actifs qui peuvent être aliénés sans porter préjudice à l'accomplissement des tâches publiques. Quant au patrimoine administratif, il regroupe les valeurs des patrimoines qui servent directement à accomplir les tâches publiques et qui ne peuvent être cédées sans compromettre la réalisation de la tâche, cette dernière pouvant être imposée ou librement choisie. La réévaluation des patrimoines implique la création de réserves de retraitement distinctes. Une réserve est créée en lien avec la réévaluation du patrimoine financier, et plusieurs réserves sont créées en lien avec la réévaluation du patrimoine administratif, en fonction du type d'investissements réévalués.

Le but de ces réévaluations est de donner une image aussi fidèle que possible de la réalité de la situation financière et du patrimoine de la collectivité (principe de « true and fair view »).

Ces travaux de réévaluation ont dès lors mis au jour les réserves de réévaluation suivantes, qui expliquent les écarts importants entre la situation du bilan au 31.12.2021 et au 31.12.2022 :

- Patrimoine financier : CHF 8'191'451.00
- Patrimoine administratif : CHF 2'287'102.00

▪ Rapport de gestion 2022

Le rapport de gestion 2022 peut être consulté sur notre site Internet www.vaulruz.ch. Une version papier peut vous être transmise sur demande auprès de l'administration communale (commune@vaulruz.ch ou 026 912 91 25).



Approbation des statuts de l'Association intercommunale pour le service des curatelles de la Sionge et Rive Gauche des communes de Echarlens, Marsens, Pont-en-Ogoz, Sâles, Sorens, Vulruz et Vuadens « Curatelles SRG »

Depuis le 1er janvier 2014, et pour se conformer à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte (LPEA) du 15 juin 2012 et selon l'art. 12 de ladite loi, les communes de Vulruz, Sâles, Vuadens, Pont-en-Ogoz, Sorens, Marsens et Echarlens ont créé une entente intercommunale au sens de l'art. 108 de la loi sur les communes (LCo) afin de mettre sur pied le service des curatelles de la Sionge et Rive Gauche.

Toutefois, lorsqu'une collaboration comporte un engagement important et durable, les communes créent une association, selon l'art. 109 et ss de la LCo.

Il est clair que ce service des curatelles est appelé à durer, il est dès lors temps de passer à une association de communes. Celle-ci permettra une gestion plus autonome, plus efficace et mieux adaptée du service. En outre, une association de communes est obligatoirement composée d'un comité directeur, d'une commission financière et des délégués. De ce fait, la maîtrise des coûts est ainsi assurée. Les budgets établis démontrent que les coûts d'une association seront similaires à ceux d'une entente intercommunale.

Ces nouveaux statuts sont consultables sur notre site Internet et disponibles auprès de l'administration communale. Ils seront soumis à votre approbation à notre prochaine assemblée communale. Nous vous recommandons d'accepter ces statuts, ce qui permettra, dès le 1er janvier 2024, de partir sur les bases d'une association.

Enfin, le Service des curatelles de la Sionge et Rive Gauche a déménagé. Depuis le 1er janvier 2023, il s'est installé à la Route Principale 174 à 1628 Vuadens.

Zone d'extension de Champ-Paccot – Octroi d'une délégation de compétence pour procéder à des opérations immobilières

Nous avons plusieurs demandes d'entreprises qui désirent acquérir du terrain dans la zone de Champ-Paccot. En collaboration avec l'Association régionale de la Gruyère (ARG) et la Préfecture, nous avons entrepris les démarches afin de faire passer une surface d'environ 30'000 à 35'000 m² en zone d'activité. En effet, en prolongement de la zone d'activité actuelle, nous avons un terrain prévu en zone d'extension.

Selon la loi sur les communes (LCo) art. 67 al. 2, l'Assemblée communale peut déléguer des seuils de compétences financières au Conseil communal.

Afin de pouvoir valoriser ce terrain et comme le prévoit la loi, le Conseil communal soumet à l'Assemblée communale la requête d'une délégation de compétence pour la vente de terrain en zone d'activité Champ-Paccot pour un prix au mètre carré compris dans la fourchette de CHF 250.-/m² à CHF 300.-/m².

De plus il est demandé un droit de réméré pour l'ensemble des ventes de parcelles dans cette zone. Ce droit doit permettre à la Commune de racheter un terrain à son propriétaire à 90% du prix de vente si les conditions ne devaient pas être honorées.

Ces délégations de compétences permettront au Conseil communal de vendre ces terrains sans devoir soumettre chaque vente à l'Assemblée communale. Cela simplifie les démarches et permet de réaliser des ventes rapidement si nécessaire.

Naissances

- Eloïse Mercier, née le 10 septembre 2022, fille de Lauriane et Yoann
- Hugo Castella, né le 18 octobre 2022, fils d'Aurore et Thomas
- Eddy Rouiller, né le 12 novembre 2022, fils de Julie et David
- Aloys Oberson, né le 26 novembre 2022, fils de Florence et Michaël
- Léon Luneau, né le 21 décembre 2022, fils de Caroline et Joël
- Léandre Despont, né le 26 décembre 2022, fils de Chloé et Antoine
- Justin Roch, né le 3 janvier 2023, fils d'Alicia et Paul
- Joy Cotting, née le 9 janvier 2023, fille d'Ophélie et Mathieu
- Irina Ducommun-dit-Verron, née le 19 janvier 2023, fille de Marina et Timothée
- Joé Mabboux, né le 28 février 2023, fils de Laetitia et Vincent
- Manon Fragnière, née le 1^{er} mars 2023, fille de Patricia et Julien



Journée grillade

- A vos calendriers, réservez 😊

Le samedi 8 juillet prochain dès 11 heures à la place de jeux du terrain de foot, le Conseil communal et la Commission Senior+ vous proposent le verre de l'amitié suivi d'une grillade offerts et ouverts à toutes et tous !

Chers/ères Citoyennes et Citoyens, nous vous attendons en famille et entre amis pour trinquer, bavarder et rigoler. Il sera temps de profiter de la saison estivale, synonyme de vacances et détente.

Au plaisir de vous y retrouver !



La mode qui réunit Elle & Lui

PICCADILLY *mode*

Boutique Piccadilly
Chantal Gremaud
Avenue de la Gare 1
1630 Bulle

026 912 00 13
www.piccadillymode.ch

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE
Vers-la-Chapelle 4

1627 Vaulruz

☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,- / ½ heure.

Agglomération de Bulle (MOBUL)

Le Conseil communal a rencontré le comité MOBUL afin de discuter de la possibilité de créer une ligne de bus MOBUL à Vulruz.

Il faut savoir que MOBUL ne concerne pas uniquement la ligne de bus. L'agglomération de Bulle a été créée dans le but de gérer l'aménagement du territoire d'une manière globale sur le territoire des communes membres en faisant des liens entre ces communes. Certaines communes n'ont pas de bus MOBUL malgré le fait qu'elles sont membres de l'agglomération. Les coûts administratifs pour faire partie de l'association MOBUL se montent à environ CHF 5.00/habitants, ce qui représente environ CHF 5'600.00 pour Vulruz.

▪ Ligne de bus MOBUL

Les lignes de bus MOBUL ne peuvent pas être créées n'importe où. En effet, même si le coût de ces lignes est pris en charge à 100% par l'agglomération de Bulle (réparti entre les communes qui profitent de la prestation des bus de MOBUL), un dédoublement de ligne engendrerait une perte financière pour le trafic régional et ne serait dès lors pas autorisé.

Dans ce sens, il n'est pas certain que la commune de Vulruz puisse bénéficier d'une ligne de bus MOBUL.

Les coûts annuels estimés pour la commune de Vulruz, si elle pouvait tout de même bénéficier d'une ligne de bus MOBUL, sont d'environ CHF 100'000.00. A cela s'ajouterait encore une finance d'entrée conséquente.

Au vu de l'incertitude quant à la possibilité de créer une ligne de bus MOBUL à Vulruz, des coûts annuels que cela représenterait pour notre commune et de la qualité actuelle de la desserte de la commune (lignes existantes de bus + train), le Conseil communal a renoncé à ce projet.



Majorités 2022

Les 12 jeunes domiciliés à Vulruz, nés en 2004 ont été invités par le Conseil communal en novembre dernier à un repas servi au Château de Vulruz en compagnie du personnel communal, des membres des différentes commissions et du personnel du Triage forestier de la Sionge comme cela est de coutume chaque année.

Quatre d'entre eux ont répondu présents à cette soirée, Laura Conus, Emma Delacombaz, Arthur Geinoz et Léonard Deschenaux.

Le Conseil communal adresse à l'ensemble de ces jeunes ses meilleurs vœux de bonheur et de succès pour leur avenir.



100 ans en 2023 !

Ce 31 janvier 2023, Madame Hélène Charrière a célébré ses 100 ans ! Elle a été fêtée à son domicile à Vulruz où une délégation du Conseil communal s'est rendue pour lui adresser ses meilleurs vœux. Madame Hélène Charrière, accompagnée de ses enfants, a reçu les autorités cantonales et communales et c'est avec émotion que son parcours de vie a été rappelé à cette occasion.

Le Conseil communal formule ses vœux les meilleurs de santé et bonheur pour Madame Charrière. Ces vœux ont été exprimés lors du discours de M. Patrice Jordan, syndic, dont voici un extrait :

Chère Madame Charrière, Monsieur le Conseiller d'Etat, Chère famille,

C'est accompagné de Mme Deschenaux et de M. Erni que j'ai l'honneur et le plaisir de vous apporter les salutations et félicitations de l'Autorité communale ainsi que de la population de notre village en ce jour de vos cent ans !

Vous êtes donc née en 1923 et vous avez comme contemporains des personnes connues tels Henry Kissinger, ancien Secrétaire d'Etat des États-Unis et conseiller de nombreux présidents, qui va fêter son anniversaire en mai, Shimon Peres, Président de l'Etat d'Israël, ainsi que Horst Tappert, plus connu sous les traits du commissaire Derrick.

Etant la deuxième centenaire à Vulruz en 9 ans, il y a certainement des ondes positives dans notre village qui permettent de bien vieillir !

Il y a 10 ans, j'étais venu à l'occasion de vos 90 ans et lors de cette rencontre, il était clair pour moi qu'atteindre les 100 ans ne serait qu'une formalité pour vous. Par contre, je ne savais pas que je serais aussi et encore là 10 ans plus tard... Les Syndics ne vieillissent pas trop mal non plus à Vulruz... Il y a tout de même sûrement des raisons à cette retraite heureuse et en bonne santé, je vais me risquer à en citer : un bon verre de liqueur de grande chartreuse consommé régulièrement ainsi que votre élixir, vos visites à la Verguenaz accompagnée de votre fils Jean-Marc, sans oublier votre caractère positif et votre famille qui vous entoure.

*Vieillir en beauté, c'est vieillir avec son cœur,
Sans remord, sans regret, sans regarder
l'heure,*

*Aller de l'avant, arrêter d'avoir peur
Car, à chaque âge, se rattache un bonheur.*

*Vieillir en beauté, c'est vieillir positivement !
Ne pas pleurer sur ses souvenirs d'antan.
Être fier d'avoir les cheveux blancs,
Car, pour être heureux, on a encore le temps.*

*Vieillir en beauté, c'est vieillir avec amour,
Savoir donner sans rien attendre en retour,
Car, où que l'on soit, à l'aube du jour,
Il y a quelqu'un à qui dire bonjour !*



Chère Madame Charrière, c'est sur ce poème de Felix Leclerc que je réitère les félicitations de l'Autorité communale de Vulruz et de toute la population et vous souhaite une belle fête et toujours une excellente santé.

Qualité de l'eau potable de Vaulruz



Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	Conformes aux normes en vigueur
Chimiques	Conformes aux normes en vigueur
Dureté : moyenne à dure	°fH 23 à 33
Nitrate (norme <40)	2 ± 0.07

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser à M. Bernard Rouiller, fontainier, au 079 450 21 31.

La maternelle "Les Lapins Bleus" de Sâles

Accueille vos enfants de 3 à 5 ans dès septembre 2023.

Inscription auprès de Mme Catherine Bovet Egger, éducatrice de l'enfance, tél. 079 564 88 13



Offrez à votre enfant la possibilité :

- De favoriser son éveil et sa confiance en soi
- De se socialiser avec d'autres enfants
- D'améliorer la transition vers l'école obligatoire
- D'apprendre différentes notions à travers le jeu
- De découvrir la nature au fil des saisons
- De développer ses capacités motrices, intellectuelles et affectives

➤ En plus, des matinées récréatives sont aussi proposées en juillet de 9h à 11h45.

Toutes les informations sont disponibles sur :
www.vaulruz.ch/education/structures-daccueil

Coordonnées

Administration communale
Rue du Château 28
1627 Vaulruz

Secrétariat communal
026 912 91 25
commune@vaulruz.ch

Caisse communale
026 913 93 44
caisse.communale@vaulruz.ch

Horaire

- Lundi de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- Mardi de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- Mercredi de 16h00 à 19h00
- Jeudi de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- Vendredi fermé



Horaire de l'administration durant les vacances d'été

L'administration communale sera fermée les mardis 1^{er} et 15 août 2023 (jours fériés).

Du lundi 17 juillet 2023 au vendredi 11 août 2023, l'administration communale sera ouverte selon l'horaire suivant (ou sur rendez-vous) :

- Lundi de 08h00 à 11h30
- Mardi de 08h00 à 11h30
- Mercredi fermé
- Jeudi de 08h00 à 11h30
- Vendredi fermé

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un très bel été !

The collage features four photos: a child on a red toy car, a child painting, a baby holding a biscuit, and a child with a blue object. Text includes: 'pop e poppa vaulruz réinventons la crèche', 'C'est dans un univers stimulant et magique...', 'N'hésitez pas à nous contacter...', 'contact Isabelle Pillier, Directrice', 'AlyVrac épicerie écoresponsable', and 'AlyVrac Aliments de proximité et artisanaux'.

Horaire de la déchetterie

Dès à présent, la déchetterie est ouverte toute l'année selon l'horaire suivant :

- Mardi de 17h00 à 19h00
- Jeudi de 17h00 à 19h00
- Samedi de 09h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30

Prise en charge des sacs-poubelle aux points de ramassage

Le jour de ramassage des sacs-poubelle est fixé au mercredi et peut être repoussé au jeudi en cas de jour férié durant la semaine.

Les sacs-poubelle taxés doivent être déposés aux différents points de collecte le mercredi matin avant 07h00. A titre exceptionnel, le dépôt de sac peut être toléré le soir précédant le jour de ramassage.

Achats des sacs-poubelle taxés

Les sacs-poubelle taxés sont vendus au Denner de Vaulruz, à la Coop de Vuadens et à la boulangerie R.C. Audergon à Vuadens.

Benne des déchets encombrants

Son accès est maintenu au samedi uniquement. Des contrôles sporadiques seront encore effectués et les contrevenants seront amendés.

Informations Seniors

Bien vieillir à Vaulruz

La Commission Senior+ se dédie au bien-être de nos citoyens Sénior+. Présidée par Valérie Deschenaux et entourée de son équipe Jeanine Seydoux, Georgette Bussard, Florence Esseiva et Jean-Claude Mrowinski, elle a à cœur de proposer, tout au long de l'année, des occasions de se rassembler, converser et passer du bon temps ensemble.

C'est pourquoi, nous avons le plaisir de vous inviter à prendre part à nos

« Café-Rencontre »



qui ont lieu le 1^{er} mardi de chaque mois, de 9h à 11h,
dans le bâtiment de la halle de gymnastique.

A ces occasions, il vous est offert café, thé, minérales et gourmandises.

Pour les Sénior+ qui souhaitent y participer mais ne peuvent se déplacer, vous avez la possibilité de téléphoner à Madame Jeanine Seydoux, Vice-Présidente de la Commission, au 079 483 15 33. Un véhicule sera organisé afin de vous permettre de vous y rendre.

Nous vous attendons nombreux à ces moments de convivialité et nous réjouissons de vous y accueillir.

La Commission Senior+

Prochaines rencontres : 02 mai / 06 juin / 05 septembre / 03 octobre / 07 novembre / 05 décembre

Informations des sociétés locales

Groupement des aînés

- Rendez-vous hebdomadaires :

Jour	Heure	Lieu	Activité
Lundi	16h00 – 17h00	Halle de gym	Gym douce pour les aîné(e)s
Mercredi	13h30 – 17h00	Halle de gym (petite salle)	Yass

Informations diverses

Cartes journalières CFF

La Commune de Vulruz ne dispose pas de cartes journalières, les citoyens peuvent consulter la disponibilité de ces cartes dans les communes de la région sur le site : www.sugarcube.ch/wp/agflexi.

Il s'agit de cartes journalières impersonnelles qui permettent à l'usager de voyager en deuxième classe pendant toute une journée, dans tout le rayon de validité de l'abonnement général.

Les communes voisines de Vuadens, Riaz ou Marsens entre autres mettent à disposition ces cartes journalières également pour les habitants de la commune de Vulruz dans la mesure des disponibilités.

Attention de vous y prendre assez tôt car ces cartes sont très demandées !



L'accueil extra-scolaire pour les enfants scolarisés dans le cercle scolaire de Sâles-Vulruz

Ouvert tous les jours dès 7h et jusqu'à 18h30 (selon inscriptions), également le mercredi dès la rentrée 2023/2024!



Personnel qualifié, dynamique et sympathique !

Repas de midi livrés par le restaurant La Forêt Lointaine !



Nombreux espaces de jeux/détente ainsi qu'un espace extérieur ☺



Locaux neufs avec espace vitré et séparé pour l'exécution des devoirs

Bourse d'étude ou d'apprentissage

▪ Aide cantonale

Les demandes d'aide doivent être rédigées sur les formulaires officiels disponibles sur le site Internet <https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/bourses-detudes-et-prets/demande-de-bourse-et-pret-detude>.

Vous pouvez également demander le formulaire officiel au Service des subsides de formation, Rue St-Pierre Canisius 12, à 1701 Fribourg, ☎ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch.

▪ Aide communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, CHF 100.00 par an
- pour les étudiants, CHF 200.00 par an

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.



Subvention pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

A la suite l'entrée en vigueur du nouveau règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires, nous attirons votre attention sur le nouveau barème en vigueur :

Revenu det. ch. 7.91	Nbre enfants										
	jusqu'à 35'000.--	40'000.--	45'000.--	50'000.--	55'000.--	60'000.--	65'000.--	70'000.--	75'000.--	80'000.--	Au-delà de 80'000.--
1		4	3	2	1						
2			4	3	2	1					
3				4	3	2	1				
4					4	3	2	1			
5						4	3	2	1		
6 et plus							4	3	2	1	

Zone grisée = prise en charge complète par la commune

Zone bleutée = 100 % à charge des parents

Catégorie
4 = 20 % à charge des parents
3 = 40 %
2 = 60 %
1 = 80 %

Pour rappel, les éléments/documents suivants doivent être joints à votre demande :

- la copie des factures (datées de moins de 12 mois)
- la copie des décomptes de prestations de l'assurance
- votre numéro IBAN pour le versement (en cas de décision favorable).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Madame Stéphanie Grand Sciotta, administratrice des finances, au 026 913 93 44 ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

Documents d'identité

■ Cartes d'identité

Pour effectuer une demande de carte d'identité, il vous suffit d'apporter à l'administration communale :

- une photo de moins d'un an et de bonne qualité (si nécessaire, la photo peut être faite sur place à l'administration communale)
- votre ancienne carte d'identité pour annulation

→ **La photo doit respecter des critères spécifiques** qu'il est possible de consulter sur notre site internet : <https://www.vaulruz.ch/wp-content/uploads/2021/07/fotomustertafel.pdf>

Il est également possible de vous rendre personnellement au centre de biométrie du service de la population et des migrants, Rte d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot avec votre ancienne carte d'identité (la photo est faite sur place). Il est conseillé de prendre rendez-vous sur le site www.passeportsuisse.ch.

Il faut compter un délai d'une semaine à 10 jours pour l'établissement d'une nouvelle carte d'identité.

■ Passeports biométriques

Pour effectuer une demande de passeport biométrique, il est nécessaire de vous rendre personnellement au centre de biométrie du service de la population et des migrants, Rte d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot avec votre ancien passeport. Il est conseillé de prendre rendez-vous sur le site www.passeportsuisse.ch.

Le délai de livraison d'un passeport est de maximum 10 jours ouvrables dès le jour où les données biométriques sont saisies.

Type de document	Prix	Validité
Passeport adultes	CHF 145.00	10 ans
Passeport enfants	CHF 65.00	5 ans
Carte d'identité adultes	CHF 70.00	10 ans
Carte d'identité enfants	CHF 35.00	5 ans
Passeport + carte d'identité adultes (commande combi)	CHF 158.00	10 ans
Passeport + carte d'identité enfants (commande combi)	CHF 78.00	5 ans



Horaires 7/7 jours
7h30 – 11h30 et 17h – 19h

Fam. Philippe Favre
Rue de la Gare-du-Sud 1 | 1627 Vaulruz
Tél. 026 913 83 13
fromagerie-de-vaulruz@bluewin.ch
f Fromagerie de Vaulruz

L'Artisan Boucher

RICHARD DEMIERRE *Sarl*
Rue de l'Hôtel de Ville 29
1627 Vaulruz

Lundi - mardi: 8h00-18h00
Mercredi: 8h00-12h00
Jeudi - vendredi: 8h00-18h00
Samedi: 8h00-12h00

026 913 99 11 | contact@artisan-boucher.ch



GARAGE DES PONTS GRANDJEAN SA



1627 VAULRUZ | 026 912 70 70



Martial Seydoux

Conseiller en assurances, M 079 446 21 58
martial.seydoux@mobiliere.ch

Agence générale Bulle
mobiliere.ch

la Mobilière

88605



Route de Briez 181 – 1628 Vuadens

026 912 85 85

Des professionnels à votre service



PITTET FRÈRES SA
VAULRUZ

MENUISERIE
CHARPENTE
AGENCEMENT
RÉNOVATION

026 919 44 88

menuiserie@pittetfreres.ch

www.pittetfreres.ch

- De découvrir la nature au fil des saisons
- De développer ses capacités motrices

➤ En plus, des matinées récréatives sont...

Toutes les informations sont disponibles sur
www.vaulruz.ch/education/structures-d



Couture

“Au service de votre élégance”

Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre

Hyda et Mefide Pajaziti
Sur-R.v

Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz

Tél/Fax 026/912 04 33

Sébastien Auto-école

Brevet fédéral

Voiture manuelle, automatique et remorque
théorie et sensibilisation

sebastien.raboud@sebastienautoecole.ch

079 542 71 82

www.sebastienautoecole.ch



COIFFURE FLORENCE

Dames Messieurs
Enfants

(sur rendez-vous)
026 / 9131763

Oberson Florence
La chapelle
1627 Vaulruz

Caisse de compensation du canton de Fribourg

■ Demande de réduction de prime d'assurance-maladie

Afin de permettre à l'ensemble de la population d'assumer le paiement des primes d'assurance-maladie de base, la Confédération et les cantons distribuent des subsides permettant de diminuer le montant de la prime payée par les personnes de condition économique modeste.

Les assuré(es) ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint(e) et leur(s) enfant(s) à charge) :

	<i>Célibataire - Divorcé(e) Veuf(ve) - Séparé(e)</i>	<i>Couple marié</i>
Sans enfant à charge	CHF 36'000.00	CHF 63'000.00
1 enfant à charge	CHF 57'400.00	CHF 77'000.00
2 enfants à charge	CHF 71'400.00	CHF 91'000.00
3 enfants à charge	CHF 85'400.00	CHF 105'000.00
4 enfants à charge	CHF 99'400.00	CHF 119'000.00
5 enfants à charge	CHF 113'400.00	CHF 133'000.00
6 enfants à charge	CHF 127'400.00	CHF 147'000.00

Les formulaires de demande ainsi que les mémentos d'explications sont disponibles à l'administration communale ou sur le site Internet de la caisse de compensation du canton de Fribourg (www.caisseavsfr.ch).

■ Rente de vieillesse

Lorsque vous atteignez l'âge ordinaire de la retraite, vous avez droit à une rente de vieillesse. Cet âge est fixé à 65 ans pour les hommes et à 64 ans pour les femmes.

Il est recommandé de présenter votre demande de rente trois ou quatre mois avant d'atteindre l'âge de la retraite, car la caisse de compensation doit se procurer les documents nécessaires et calculer le montant de votre rente, ce qui peut prendre un certain temps.

Le formulaire 318.370 – Demande de rente de vieillesse est disponible auprès des caisses de compensation et de leurs agences, ainsi que sur le site www.avs-ai.ch.

■ Coordonnées de la caisse de compensation

Caisse de compensation du canton de Fribourg

Impasse de la Colline 1

Case postale

1762 Givisiez

Tél. 026 426 70 00

www.caisseavsfr.ch



Fondation Rieter-Lorétan, district de la Gruyère

La fondation Rieter-Lorétan a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation de même type domiciliés en Gruyère ou dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère. Peuvent être également concernées des formations subséquentes telle que la maturité professionnelle effectuées pendant la période d'apprentissage ou ultérieurement au sein d'une entreprise ou d'une école professionnelle. Elle peut également octroyer une aide financière pour d'autres formations réalisées dans des écoles professionnelles.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site : www.fondation-rieter.ch.



PLACES DE PARC A LOUER

PAROISSE STE-MARGUERITE

1627 VAULRUZ

La Paroisse de Vaulruz met à disposition deux places de parc situées en contrebas de la cure, à la rue de la Porte-des-Lions, au prix de CHF 30.00 par mois et par place.

En cas d'intérêt, n'hésitez pas à contacter le secrétariat paroissial par courriel à paroisse.vaulruz@gmail.com ou par téléphone au 026 913 96 01 ou 079 504 09 74.

Vote anticipé ou par correspondance

Le certificat de capacité civique doit être signé et placé dans l'enveloppe de transmission. **La signature ainsi que l'adresse du bureau électoral de Vaulruz doivent impérativement être visibles** dans la fenêtre de l'enveloppe de transmission.

La personne qui vote de manière anticipée ou par correspondance doit apposer sa signature sur le certificat de capacité civique, sous peine de nullité de son vote.

Le délai pour le vote anticipé et par correspondance est fixé au jour du scrutin à 09h00.



En cas de vote par correspondance, l'enveloppe-réponse doit être postée à temps afin de parvenir au bureau électoral avant la clôture du scrutin. Attention aux délais postaux !

Informations complètes sur le site de l'Etat de Fribourg : <https://www.fr.ch/etat-et-droit/votations-elections-et-droits-politiques/votations-informations-sur-les-objets-de-vote-et-resultats/comment-voter-pour-une-votation-populaire>.

Règles à respecter avec son chien en balade

Tout propriétaire de chien rêve de se balader avec son animal, sans que cela dégénère d'une façon ou d'une autre. Mieux vaut donc avoir le bon comportement en balade avec un chien en laisse ou détaché, que ce soit en ville, à la campagne ou en forêt.

Les règles de bonnes conduites

- En ville, ainsi que dans les bâtiments ouverts au public, dans les transports publics, dans les cours d'école et les aires de jeux pour enfants, les chiens doivent, toutes races confondues, être tenus en laisse courte, et sous contrôle, à moins que ces lieux leur soient tout simplement interdits. Ainsi lors d'un croisement avec un autre binôme maître-chien, votre animal est sous contrôle total et chacun passe son chemin.
- En dehors de ces zones publiques, si vous croisez quelqu'un, que ce soit des joggeurs, des cyclistes, ou autres promeneurs, une seule règle, votre chien est immédiatement rappelé, sous contrôle, et attaché.
- Si vous rencontrez un autre binôme homme-chien, on applique la même règle, le chien est immédiatement rappelé, sous contrôle et attaché. Ensuite seulement, vous pouvez d'un commun accord avec l'autre propriétaire, décider de lâcher les chiens pour leur permettre une approche contrôlée.
- Si votre animal est libre, et que le chien arrivant en face est attaché, il est impératif que vous rappeliez le vôtre, et qu'il soit gentil et sociable, n'est pas une condition pour que votre chien puisse aller librement vers un congénère tenu en laisse. Il existe de multiples raisons pour qu'un propriétaire de chien ne veuille pas détacher son animal (blessure, chaleurs pour les femelles, surdité, mauvaise vue, peur, agressivité etc.).



EQUILIBRE
Massage
Reymond Xavier
079 274 19 22

EQUILIBRE

Vers la Chapelle 4 1627-Vaulruz

COIFFURE
Art de pl'hair
DAMES HOMMES ENFANTS

Jessica Epiney Chollet
Rue de la Gare du Sud 20
1627 Vaulruz
Mobile : 079 709 79 72
artdeplhair@bluewin.ch

Sur rendez-vous

Lundi : 8 h 00 - 21 h 00
Vendredi : 8 h 00 - 17 h 00
Autre horaire sur demande

Tranquillité et repos public

Afin de préserver pour tous un cadre de vie agréable, le Conseil communal souhaite rappeler quelques règles de savoir-vivre dictées par le bon sens :



Par mesure d'hygiène, les poubelles doivent être déposées aux emplacements signalés le mercredi matin et non le mardi soir.



Les gazons seront tondu à des heures respectueuses du voisinage (pas le dimanche, ou entre 12h00 et 13h00, ou après 20h00).



Merci aussi aux détenteurs d'animaux de prendre toutes les mesures propres à éviter que ces animaux ne troublent la tranquillité, l'ordre, la sécurité et la salubrité.



Merci encore aux agriculteurs d'observer des horaires raisonnables de travail dans les champs.

Merci aussi d'éviter l'épandage du purin le samedi



La situation des arbres, des arbustes, des haies dans les propriétés en bordure de la voie publique doit être conforme aux dispositions des articles 93 à 96 de la Loi sur les routes.
La visibilité ne doit pas être gênée.



Nous prions également les propriétaires de veiller à la non-prolifération des chardons des champs. Cette mauvaise herbe, qui se propage grâce au vent, doit absolument être éliminée avant la floraison.

Le Conseil communal vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à votre voisinage.

AGENDAS CULTURELS « BULLE DE CULTURE » ET « IN SITU »

■ POPULATION, ARTISTES PROFESSIONNELS ET AMATEURS, SERVEZ-VOUS-EN, C'EST GRATUIT !

Le 30 janvier dernier, l'Association In Situ, basée à Fribourg, lançait une première version de sa nouvelle plateforme culturelle cantonale www.in-situ.org. Cet agenda culturel en ligne offre une magnifique vitrine, entièrement gratuite, à toutes les infrastructures culturelles du canton, professionnelles comme amateurs. Les événements peuvent être consultés sous forme de liste ou en visualisation sur la carte du canton, zoomable sur la région souhaitée. Le visiteur peut aussi consulter un index des organismes culturels du canton – pour autant que ceux-ci se soient inscrits au préalable – et rechercher les événements agendés par chacun d'eux. Bien sûr, des renvois sont intégrés vers les billetteries et sites internet de chaque organisateur. Avec « In Situ » (tout le canton) et « Bulle de Culture » (toute la Gruyère), les Fribourgeois.es disposent de portes d'entrées globales et performantes sur l'offre culturelle de leur région.

Des liens étroits existent entre « In Situ » et « Bulle de Culture ». En effet, si ce dernier site a été créé par la Ville de Bulle en 2017 pour servir d'agenda culturel sur le territoire bullois, il a rapidement été élargi à l'ensemble du district. Logiquement, la Ville de Bulle l'a cédé le 1er août 2022 à Option Gruyère, qui en assume depuis la gestion. Or, dès les premiers travaux autour d'In Situ, il est apparu que le « squelette informatique » de Bulle de Culture pouvait lui servir de base, le développement informatique des deux plateformes ayant été confié à la même entreprise bulloise, Format-Z. C'est ainsi qu'aujourd'hui, le coordinateur d'Option Gruyère siège au comité stratégique d'In Situ.

Dans un premier temps, les deux sites cohabitent en toute indépendance. Les porteurs de projets doivent donc inscrire leurs événements sur chacun d'eux. Mais rapidement, il suffira de le faire sur In Situ pour les voir instantanément figurer sur Bulle de Culture (service disponible dans le courant de l'année). Dans tous les cas, l'inscription sur In Situ se fait très simplement. Si besoin, un opérateur de la plateforme peut s'en charger, contre rétribution.

Option Gruyère, qui cofinance In Situ notamment avec la Loterie romande, le Service de la culture de l'Etat de Fribourg et Coriolis Infrastructures, ne peut donc qu'encourager tous les porteurs de projets, quels qu'ils soient, à profiter de ces services très performants et entièrement gratuits. Arts de la scène, concerts annuels des sociétés locales, saisons culturelles, expositions, manifestations, girones de musique, festivals et autres théâtres en patois (liste non exhaustive !) gagneront tous à figurer sur « In Situ » et « Bulle de Culture ». L'inscription tant des lieux culturels que des événements est gratuite.

Plus ces deux sites seront alimentés, plus la population fribourgeoise y recourra et plus les porteurs de projets en profiteront. Un cercle vertueux qui profitera à tout le secteur culturel fribourgeois.

Porteurs de projets culturels et « consommateurs » de culture, ayez donc tous le réflexe www.bulledeculture.ch et www.in-situ.org !

Informations :

Option Gruyère : Jean Godel, coordinateur, 077 269 54 34

In Situ : voir sous www.in-situ.org/info



NOUVELLE
VERSION



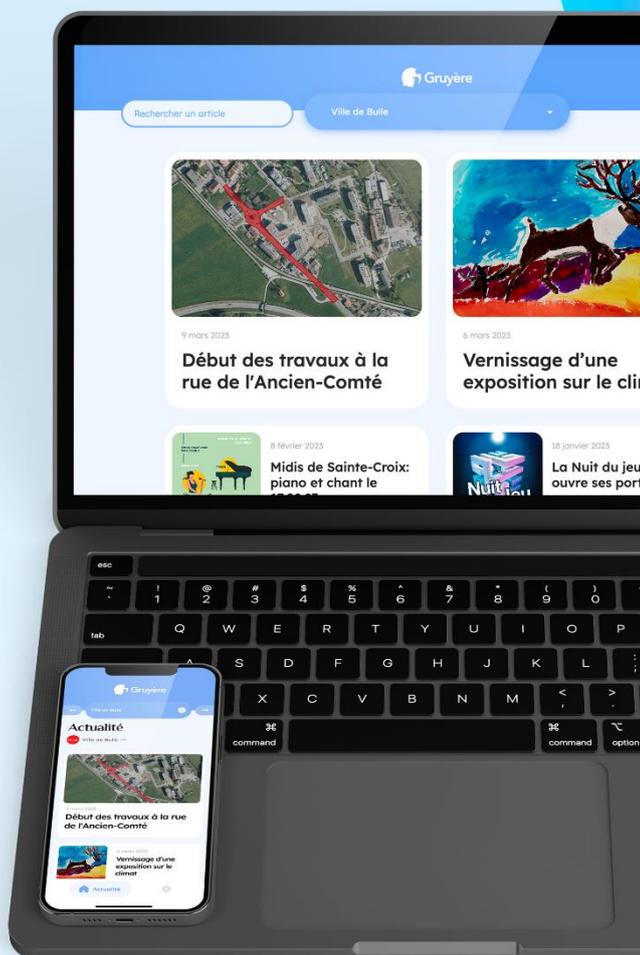
iGruyère

Retrouvez vos
informations communales
désormais aussi sur le web !

➔ igruyere.ch

Pour ses 2 ans,
iGruyère arrive sur le web et
l'application mobile fait peau
neuve !

! Plus moderne, plus
rapide, plus efficace et
plus proche de vous !



Téléchargez dès
maintenant iGruyère !

App Store



Google Play



arg

Jobby
Sarl